



Une page traditionnelle de Mikraot Guédoloth : la Torah entourée de quelques commentaires

## La révélation de Mara

## Une lecture de Nahmanide

**Un verset peut s'interpréter de plusieurs façons, « soixante-dix » selon la Tradition. Ramban ou Nahmanide (1194 – 1270) est l'un des exégètes traditionnels qui situe souvent son commentaire à deux niveaux : au niveau littéral (pchat) puis au niveau kabbaliste (sod). Ici il donne sens à la révélation divine à Mara.**

## רמב"ן

(כה) שם שם לו חק ומשפט ושם נסהו - במרה נתן להם מקצת פרשיות של תורה שיתעסקו בהם, שבת פרה אדומה ודינין. ושם נסהו, לעם, לשון רש"י. והיא דעת רבותינו (סנהדרין נו ב). ואני תמה, למה לא פירש כאן החקים האלה והמשפטים ויאמר "וידבר ה' אל משה צו את בני ישראל" כאשר אמר בפרשיות הנזכרות למעלה דברו אל כל עדת בני ישראל וגו' (לעיל יב ג), וכן יעשה בכל המצות באהל מועד, בערבות מואב, ופסח מדבר (במדבר ט ב). ולשון רש"י שאמר פרשיות שיתעסקו בהם, משמע שהודיעם החקים ההם ולימד אותם עתיד הקב"ה לצוות אתכם בכך, על הדרך שלמד אברהם אבינו את התורה, והיה זה להרגילם במצות ולדעת אם יקבלו אותם בשמחה ובטוב לבב, והוא הנסיון שאמר ושם נסהו, והודיעם שעוד יצווים במצות, זהו שאמר אם שמוע תשמע לקול ה' אלהיך והאזנת למצותיו אשר יצוה אותך בהם:

ועל דרך הפשט, כאשר החלו לבא במדבר הגדול והנורא וצמאון אשר אין מים שם להם במחיתם וצרכיהם מנהגים אשר ינהגו בהם עד בואם אל ארץ נושבת, כי המנהג יקרא "חק", כענין הטריפני לחם חקי (משלי ל ח), חקות שמים וארץ (ירמיה לג כה), ויקרא "משפט" בהיותו משוער כהוגן, וכן כה עשה דוד וכה משפטו כל הימים (ש"א כז יא), כמשפט הראשון אשר היית משקהו (בראשית מ יג), וארמון על משפטו ישב (ירמיה ל יח), על מדתו. או שייסרם בחקי המדבר, לסבול הרעב והצמא, לקרוא בהם אל ה', לא דרך תלונה. ומשפטים, שיחיו בהם, לאהוב איש את רעהו, ולהתנהג בעצת הזקנים, והצנע לכת באהליהם בענין הנשים והילדים, ושינהגו שלום עם הבאים במחנה למכור להם דבר, ותוכחות מוסר שלא יהיו כמחנות השוללים אשר יעשו כל תועבה ולא יתבוששו, וכענין שצוה בתורה (דברים כג י) כי תצא מחנה על אויביך ונשמרת מכל דבר רע:

## Ramban

Là, il lui donna décret et jugement, et là il l'éprouva : « A Mara, Il (Dieu) leur donna quelques chapitres de la Torah afin qu'ils s'en entretiennent : Shabbath, vache rousse et lois sociales. Et là, il l'éprouva : le peuple ». Tels sont les propos de Rachi qui correspond à l'opinion de nos maîtres (Sanhédrin 56 b). Et je m'étonne, pourquoi ces décrets et ces jugements n'ont-ils pas été explicités ici par la formule « L'Eternel parla à Moïse et ordonne aux enfants

d'Israël... », Comme cela a été dit plus haut [concernant les lois de Pessah] « parlez à l'assemblée des enfants d'Israël... » (Ex 12, 3) ; de même pour tous les commandements enseignés dans la tente de rendez-vous, dans les plaines de Moab ou pour la pâque du désert (Nb 9, 2). En fait, l'interprétation de Rachi qui dit qu'il s'agit de commandements afin de s'en entretenir, signifie qu'il leur a fait connaître ces décrets que le Saint, béni soit-Il, leur enseignera plus tard, de la même manière que notre père Abraham apprit la Torah. [Pour Ramban, il ne s'agit pas ici d'une révélation de lois à accomplir, mais d'une connaissance des ses lois qui plus tard seront donner en tant que commandements. Et pourquoi ?] Et ceci pour les habituer aux commandements et savoir s'ils acceptaient la Torah dans la joie et d'un cœur entier. Tel est le sens de l'épreuve dont il est dit « là, il l'éprouva ». Et il leur fit avoir qu'il leur donnerait encore des commandements comme il est dit « Si tu écoutes la voix de l'Eternel ton Dieu et tu prêtes l'oreille à Ses commandements qu'Il t'ordonnera. »

[Mais cette explication ne constitue qu'une lecture midrashique.]

Et selon le sens littéral (l'épreuve ne constitue pas à accepter ou non les commandements, mais) quand il commença à les amener dans le grand désert redoutable, sans eau, il leur donna pour leur survie et pour satisfaire leurs besoins des règles de conduite jusqu'à leur arrivée dans la terre habitable. Car la règle de vie est appelée en hébreu *hok*, comme (Proverbes 30, 8) « donne-moi mon pain selon la règle », « la règle du ciel et de la terre » (I Samuel 27, 25), et on appelle *mishpath* la bonne mesure, comme « ainsi agissait David et telle était sa mesure tous les jours » (I Samuel 27, 11) ou « selon la mesure lorsque tu lui donnais boire » (Gn 40, 13), « et la demeure sera installée sur son ancienne mesure ». [Ici Ramban propose une autre interprétation fondée sur le fait que *hok* et *mishpath* ne désignent pas le décret et le jugement, mais la coutume et la bonne mesure de conduite. En d'autres termes, à partir de Mara, Dieu donne les règles de survie jusqu'à leur arrivée ne terre promise.]

Ou bien [seconde explication selon le seul littéral] : Il les a éprouvé par les lois du désert afin de supporter la faim et la soif, afin d'invoquer l'Eternel, sans révolte. Quant aux « jugements », par lesquels ils vivront, il s'agit de l'amour du prochain, de suivre le conseil des Anciens, de se conduire avec pudeur dans leur tente avec les femmes et les enfants, d'agir en paix envers tous ceux qui viendraient dans leur camp pour le vendre quelque objet. De même les mises en garde qu'ils ne se conduisent pas comme des camps de pillards qui accomplissent toutes sortes d'abominations sans honte. Et comme le dira la Torah (Dt 23, 10) : « Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis, tu te garderas de toute mauvaise conduite. [Seconde explication : Dieu enseigne à Mara les règles de bonnes conduites en société qui sont appelées *derekh érets*.]

---

**Traduction** : Philippe Haddad